



MAIRIE D'AULON
65240

Téléphone : 05 62 39 96 83
Mobile : 07 72 09 10 33
E-Mail : communeaulon@wanadoo.fr

AM-01-17-08-2026

Arrêté temporaire portant interdiction de circulation

Le Maire de la commune d'AULON

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-6 ;
Vu le Code de la route, et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28 ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la demande de descente anticipée des estives de la Commune d'Aulon auprès des éleveurs transhumants ;
Considérant l'étroitesse de la voirie communale dite « Route forestière privée d'Aulon » ;
Considérant que sur la période allant du jeudi 20 aout 2026 jusqu'au jeudi 27 aout 2026 un nombre important de camions de chargement d'animaux empruntera la voirie communale dite « Route forestière privée d'Aulon » ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures conservatoires dans le but de garantir la sécurité des riverains, et de faciliter la circulation des camions de chargement ;

ARRETE :

Article 1. A compter du jeudi 20 aout 2026 et jusqu'au jeudi 27 aout 2026 inclus, la voie communale sans issue dite « Route forestière privée d'Aulon » débutant à l'intersection du RD 30 jusqu'au Hameau de Lurgues sera barrée et la circulation de tout véhicule motorisé et non-motorisé sera interdite, à l'exception des riverains du Hameau de Lurgues, des services de secours et des camions de chargement destinés à la descente des animaux.

Article 2. Le stationnement des véhicules souhaitant se rendre au Hameau de Lurgues sera possible sur le parking 100 places dit « Parking des Erebes » au niveau du village d'Aulon derrière la place de la Mairie.

L'accès piétons au Hameau de Lurgues est possible via le sentier pédestre balisé.

Article 3. Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur de la Commune d'Aulon.

Article 4. Madame le Maire de la Commune d'Aulon, Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Vignec, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Aulon le 17 aout 2026

Le Maire,
Céline CHEMLA

